



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/18
22 novembre 1999

Cinquante-quatrième session
Point 130, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/510)]

54/18. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/238 du 26 juin 1998 et 53/229 du 8 juin 1999,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Note avec une profonde inquiétude* que l'administration a mal traité cette affaire, comme l'a relevé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 4 de son rapport²;

2. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes d'entreprendre à titre prioritaire une vérification complète des comptes de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït et d'examiner en particulier la question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions);

¹ A/53/1023.

² A/54/418.

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur cette question dans un délai de trois mois à compter de l'adoption de la présente résolution, pour qu'elle l'examine durant la première partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session;

4. *Décide* qu'elle poursuivra l'examen de la question lors de la première partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session, à la lumière des rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Secrétaire général, et que, en attendant qu'elle se prononce, toute mesure ou décision en la matière restera en suspens.

*43^e séance plénière
29 octobre 1999*